

Compte rendu du Conseil d'établissement du 2 avril 2013

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : Mme Droszewski, M. Sauzet, M. Marchand, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. Lamothe, M. Messin, Mme Pichard, M. Resbeut, M. Ritter, M. Séguéla

Parents d'élèves : Mme Blin, Mme Gardies, M. Peyron, Mme Rigaudy

Elèves : M. Assi, M. Wiegner

Invités : M. Consigny, M. Pothier

Désignation des secrétaires de séance : M Frédéric Marchand, en tant que secrétaire et Mme Blin, représentant des parents APE-fapée, secrétaire adjointe.

Ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école et du conseil du second degré
- 4) Adoption de la nouvelle charte des voyages
- 5) Carte des emplois
- 6) Questions diverses

Les représentants des enseignants du secondaire nous ont adressé la demande suivante : "Lors du Conseil d'établissement d'octobre 2012, une demande de création de support résident en philosophie avait été approuvée à l'unanimité. La demande étant maintenue, le Conseil peut-il renouveler son avis par un vote ?"

Le Proviseur propose que ce sujet soit traité lors de l'examen du point 5 « Carte des emplois ».

Concernant la question de l'ordre du jour évoquée lors du dernier CE, le service juridique de l'Agence confirme que -conformément aux termes de la dernière circulaire de juillet 2012- celui-ci est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.

M le Proviseur indique que, néanmoins, des questions impromptues peuvent être examinées oralement comme cela a été précisé lors du CE de novembre suite à la question posée par le représentant de M Deleens.

1) **Adoption de l'ordre du jour**

VOTE adoption de l'ordre du jour

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) **Adoption du PV de la dernière réunion**

Le PV de la dernière réunion intégrant les compléments proposés par les représentants des enseignants du second degré est adopté à l'unanimité.

3) **Synthèses du conseil d'administration, du conseil d'école et du conseil du second degré**

- présentées par le DAF, secrétaire général de la fondation, le directeur du primaire et le proviseur adjoint.

– **Conseil d'administration :**

Le 13 février, sous la présidence de Madame la Directrice de l'AEFE, les points suivants ont été discutés :

➤ **Présentation des voyages scolaires :**

- pour le primaire :
 - participation au tournoi de rugby organisé à Hanoi;
 - un projet de classe découverte à Hokkaido
- pour le secondaire :
 - un séjour à Singapour pour les classes de première et terminale européennes
 - un séjour à Bangkok pour l'atelier théâtre
- concernant l'ensemble de l'établissement
 - un séjour à Shanghai pour la sélection régionale Ambassadeurs en Herbe
 - un séjour à Paris pour la finale d'Ambassadeurs en Herbe, au siège de l'UNESCO

Le plafond de participation des familles aux voyages scolaires a été modifié. Il est désormais de 70 000 yens pour un voyage à l'étranger et demeure à 50 000 yens pour un voyage sur le territoire japonais.

➤ **Décision modificative au budget 2012 :**

Il s'agit essentiellement d'opérations pour information (intégration au budget d'ouvertures de crédits spécifiques) ou d'ajustements de fin d'exercice.

➤ **Budget du 1er avril 2013 au 31 mars 2014**

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 3% pour les français et les étrangers. Cette décision budgétaire permet de générer plus de 20 millions de yens de recettes supplémentaires.

Dans le cadre de la stratégie globale du lycée pour accueillir un nouveau public et suite à la réflexion engagée depuis le C.A. de juin dernier, un tarif japonais est mis en place. Il correspond au tarif des étrangers en vigueur en 2012-2013.

Une reprise sur provisions a été prévue pour combler le déficit prévisionnel correspondant à près de 78 000 000 de yens.

Un représentant AF-Fcpe demande si les droits de réinscriptions sont compris dans les droits de scolarité.

Monsieur le proviseur répond que leur augmentation a été votée dans le cadre du vote sur le budget, ils ne sont en effet pas compris dans les droits de scolarité.

– **Conseil d'école :**

Le conseil d'école s'est réuni le 28 mars dernier. Il a été fait un bilan de la classe relais qui a commencé le 1^{er} avril dernier avec 12 élèves. L'accent a été ensuite mis sur les nombreux projets qui sont en cours à l'école primaire (projets inter degré liés aux mathématiques, projets de niveaux concernant la lecture, projets à caractère festifs, projets liés à des initiatives de la zone Asie ou de l'AEFE).

Présentation succincte des voyages scolaires du 1^{er} degré.

– **Conseil du second degré :**

**1- Réflexions en cours autour de la valorisation du travail, la réussite scolaire ;
préparation de la rentrée 2013 :**

Lors de nos derniers conseils pédagogiques, plusieurs points ont été soulevés concernant la valorisation de la réussite scolaire dans l'établissement. Nous avons notamment évoqué un projet couvrant toute la zone Asie qui verrait une cérémonie de fin du baccalauréat organisée le dernier

jour, soit le 28 juin, à l'issue des résultats du second tour du baccalauréat. Lors de cette cérémonie chaque bachelier recevrait "la médaille du baccalauréat" frappée par la Monnaie de Paris.

Encouragements - félicitations - avertissements

Modifications proposées pour la rentrée 2013

- **Félicitations** La notion d'unanimité, formule en vigueur actuellement, disparaîtrait
- **Les encouragements dynamiques** seraient remplacés par des **Compliments** qui apparaîtraient sur le bulletin pour des moyennes à partir de 14/20 au lycée et de 15/20 au collège.
- **Les avertissements travail** qui prêtaient à confusion seraient remplacés par des **mis en garde** à l'élève. Ils feraient l'objet d'un courrier séparé et mention ne serait pas faite sur le bulletin scolaire.

Rentrée 2013 au secondaire

Avril : La rentrée d'avril s'annonce plutôt positive
870 élèves (+17 depuis la rentrée de septembre).

Septembre 2013 : La prévision est arrêtée à 910 élèves.

Commentaires :

- Langues :

Japonais : ajout d'une heure de civilisation en 4^{ème} LV1bis dans la continuité de ce qui existe déjà en 3^{ème} LV1Bis, en soutien de la section internationale japonaise. Maintien de la possibilité de choisir OIB ET section européenne en 2^{nde}.

Anglais : montée du CM2 bilingue en 6^{ème} qui devient une section à horaire renforcé en anglais avec 7h00 hebdomadaires au lieu de 4h00 et la constitution d'un 4^{ème} groupe de langue uniquement constitué par les élèves bilingues.

Les 7h00 se décomposeraient ainsi :

- LV1 (4h00)
- Travail autour d'un projet artistique (2h00).
- Internet and Technology en anglais (1h00).

2- Point sur les sorties pédagogiques à venir

- Bangkok

Ce voyage concerne 6 élèves du groupe théâtre et 1 professeur, les 6,7 et 8 mai prochains.

- Singapour

Se déroule du 08 au 16 mars 2013 (travail personnel le matin, visite après-midi, vie en famille)

Niveau 1ère et terminale EURO

En retour nous accueillons les élèves de la « Singapour American School » du 23 au 30 mars 2013.

4) **Adoption de la nouvelle charte des voyages**

La précédente charte a été votée en conseil d'établissement du 13 décembre 2006. En adéquation avec la réalité des coûts, le montant maximum que l'établissement peut demander à une famille pour un voyage à l'étranger est passé de 50 000 yens à 70 000 yens. Il demeure de 50000 yens pour tout voyage sur le territoire japonais.

L'actualisation de cette charte permettra d'actualiser les procédures et le fonctionnement des voyages scolaires. La fiche d'engagement a été mise à jour. C'est elle qui conditionne le voyage et l'engagement des premières dépenses. Il a également été rappelé l'importance de la vérification des titres de séjour pour éviter toute difficulté lors d'un voyage à l'étranger. Enfin les conditions de remboursement ont été explicitées.

La nouvelle charte est adoptée.

Un représentant des personnels du secondaire demande si la participation des professeurs encadrant lors des voyages scolaires, actuellement facturée aux familles, ne pourraient être prise sur le budget de l'établissement.

M. le Directeur des affaires financières lui répond que si cette situation est le cas en France où la dotation de fonctionnement est abondée par les collectivités, ici il s'agit essentiellement des frais d'écologies des familles. Il serait donc curieux de faire payer à tous le voyage d'un petit nombre seulement. C'est pourquoi ce coût obligatoire est répercuté sur les participants au voyage uniquement.

Un représentant de l'AF-fcpe fait remarquer que les familles ont moins de moyens (hausse des écologies, baisse des bourses) ce qui explique l'abandon du projet ski. Il demande ce que prévoit la charte pour les élèves ne participant pas au voyage le cas échéant. Monsieur le proviseur répond que ces élèves sont intégrés sur d'autres classes ou niveaux et propose de l'ajouter à la charte : « Les élèves ne participant pas au voyage seront accueillis au lycée pendant toute sa durée. »

Une représentante de APE-fapée note que la charte prévoit l'information des familles lors d'une réunion préalable à tout engagement financier de leur part. M. le proviseur acquiesce et souhaite que nous adoptions un fonctionnement systématique lors de l'organisation des voyages tel que préconisé dans cette charte.

Une représentante AF-fcpe demande une information sur les assurances durant les voyages scolaires.

M. Directeur des Affaires Financières précise qu'une assurance spécifique est souscrite à chaque voyage à l'étranger.

5) Carte des emplois

- Après avis du comité technique de l'AEFE réuni le 04/12/2012, la mesure suivante de carte des emplois a été arrêtée : **ouverture à compter de la rentrée 2013 d'un poste d'expatrié enseignant de SES** conseiller pédagogique du second degré pour la zone Asie (EMCP) tandis que le poste de RE2 SES est fermé à compter du 1.09.2012. La demande d'ouverture d'un poste d'expatrié en SES avait été approuvée par le CE de juin 2012.
- En revanche les deux postes de RE1 et RE2 (philosophie) demandés ne nous ont pas été accordés.
- A l'issue du CT du 4.12.12, l'AEFE nous a indiqué qu'il ne serait pas donné suite à la demande de transformation pour un an du poste de résident SES, en philosophie, le collègue concerné ne donnant pas un service complet en philosophie et ne pouvant donc pas être considéré comme TNR.
- Le Proviseur rappelle que la demande d'ouverture d'un poste de RE2 Philosophie à la rentrée 2013 a bien été adoptée à l'unanimité lors du CE d'octobre mais que l'AEFE a depuis pris position, en décembre. Si la motion des représentants des personnels du secondaire était soumise à un vote, les représentants de l'administration s'abstiendraient.

M. Ritter quitte la salle et ne participera pas au vote.

- Un représentant des personnels du secondaire souhaite compléter cette présentation en ajoutant que lors du Comité technique AEFE de février 2013, l'administration n'a pas fait valoir le même argument. En effet, les représentants du SNES présents au Comité technique ont fait observer que les heures complémentaires effectuées par M. Ritter, à savoir ses interventions en enseignements d'exploration, accompagnement personnalisé et travaux personnels encadrés sont assimilables à la discipline principale de l'enseignant concerné. Aussi s'agit-il bien un temps plein philosophie + heures assimilées. Ce qui pourrait souligner que ce verrou n'est pas si fort, d'autant que beaucoup de résidents ne sont pas à temps complet dans leur discipline mais effectuent un complément (AP/ TPE). Retenant cet argument lors du Comité Technique, l'AEFE ne fait dès lors plus valoir que le manque de moyens pour créer ce support actuellement. Sans préjuger de la décision de l'AEFE le CE du LFIT peut se prononcer et les représentants des personnels secondaires demandent à ce que l'administration reconsidère sa position.
- Monsieur le Proviseur rappelle qu'il lui appartient de garantir et respecter la procédure adéquate. A savoir que le lycée a complété l'emploi du temps de l'intéressé (passant ainsi de 12h à 18h hebdomadaire, hors temps PRIO) de manière à le rendre éligible à une résidentialisation, puis a mis au vote la proposition de résidentialisation qui a été approuvée de façon unanime en octobre 2012. L'AEFE a maintenant rendu sa décision, et nous ne pouvons envisager d'être en contradiction avec cette position. M. le Proviseur, considérant la décision négative rendue par l'AEFE en décembre 2012, considère que « l'AEFE n'est pas a priori favorable à une nouvelle demande ». Que par conséquent, « étant fonctionnaire et

respectueux des décisions de sa hiérarchie », lui-même et les représentants de l'administration s'abstiendront lors du vote.

- Madame la représentante du service culturel de l'ambassade de France confirme cette position d'autant que la motion est identique à celle qui a été déjà votée ; Monsieur le Consul rappelle que la position de l'administration relève aussi d'une question d'éthique. Monsieur le Proviseur confirme et ajoute que cette décision ne remet nullement en cause les qualités professionnelles du personnel en question. Les représentants des personnels enseignants du second degré, prenant acte du refus de l'administration de soutenir leur demande, proposent de soumettre au vote une demande de création de support philosophie non pour la rentrée 2013, mais pour la rentrée 2014.
- ***Motion : Le CE du LFIT réuni en séance ordinaire le 2 avril 2013, est-il favorable au renouvellement pour 2014 de la demande de création d'un support résident en philosophie approuvée à l'unanimité lors du CE d'octobre?***
- ***VOTE Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 8***
- ***La motion est donc adoptée à la majorité des votants.***
- A noter que deux postes de Résidents vacants (1 RE1 et 1 RE2 en histoire-géographie) ont été pourvus lors de la CCPLA du 21 mars, permettant la résidentialisation de deux TNR.

Retour de M. Ritter

6) **Questions diverses**

- Questions de l'AF-FCPE

1/ Après la remontée du plafond de la participation parentale aux voyages scolaires à l'étranger à 70 000 Yens, l'Association des Familles a lancé une vaste réflexion informelle auprès de ses adhérents sur les voyages scolaires. Il en ressort des éléments très intéressants. Les parents s'interrogent sur le caractère non systématique des voyages scolaires. À cette question, la direction du LFIT oppose toujours la même réponse : « la liberté pédagogique » de chaque enseignant. Mais un établissement à l'étranger recrute sur un profil et ne pourrait-il pas exiger d'un enseignement qu'il prenne certains engagements qu'il pourrait tout à fait refuser dans un établissement ordinaire ? Plus largement, la direction du Lycée ne pourrait-elle pas établir une charte faisant la liste de certaines exigences professionnelles ?

Nous posons cette question parce que les parents japonais ne comprennent pas pourquoi un voyage lorsqu'il est organisé ne s'étende pas sur un même niveau (dans la culture

japonaise, l'égalité de traitement est une valeur fondamentale). Cette question en a amené une autre, n'y aurait-il pas depuis peu des voyages scolaires organisés sur des critères sélectifs (Ambassadeurs en herbe, rugby) ?

Question traitée lors du CE.

2/ Ce qu'il ressort aussi, c'est que les voyages scolaires sont chers pour les familles au point que certaines se demandent comment le prix est calculé. La direction du Lycée met-elle à la disposition des professeurs un cadre efficace pour que les coûts du voyage soient réduits ? A titre d'exemple, un week-end de trois jours et deux nuits dans le centre national de découverte de la nature (<http://takato.niye.go.jp/>) ne revient qu'à 12 000 yens par personne.

Afin de réduire au maximum le coût des voyages, un travail est mené aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

Pour diminuer la participation des familles aux voyages scolaires, l'établissement -en accord avec l'équipe pédagogique- essaie de multiplier les différentes sources de financement. Outre la caisse de solidarité qui contribue par une aide qui peut aller jusqu'à 15 000 yens par famille, le lycée a pu faire appel à des dons des entreprises (projet rugby) ou à des subventions de l'AEFE (APP arts premiers pour Hokkaido, Ambassadeurs en Herbe). La nouvelle structure du FSE pourra également contribuer à faire vivre ces projets.

En ce qui concerne les dépenses, il ressort que le poste de dépenses le plus important est celui des transports. Si l'on prend l'exemple des trois voyages à l'étranger (Hanoï, Bangkok, Singapour) le coût du transport aérien représente déjà plus de 60 000 yens par billet.

Pour ces voyages, l'hébergement s'est fait dans des familles sans aucun coût financier pour l'établissement. Le prix d'un voyage correspond au total des dépenses non financées par des dons et subventions divisé par le nombre de participants. La caisse de solidarité peut également apporter son concours à des familles qui auraient des difficultés pour s'acquitter du coût du voyage.

3/ Beaucoup de familles ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas de voyage symbolique de fin d'études.

Le calendrier des examens ne se prête guère aux voyages de fin d'études, les derniers jours de l'année étant consacrés au bouclage des programmes, puis à la semaine de révision accordée aux élèves des classes d'examen.

4/ Le Lycée distribue-t-il à l'intention des parents japonais un livret d'explications présentant le système français, en mettant spécialement l'accent sur ses différences non prévisibles avec le système japonais ? Au moment où le LFIT cherche à élargir sa population scolaire aux familles japonaises, ce peut être un bon moyen de leur clarifier et d'expliquer le système français. Il servirait en même temps aux parents des familles franco-japonaises.

Le LFIT a mis en ligne son site en version 2.0 au début du mois de mars 2013. La traduction de ce dernier en japonais est achevée à 80% et la traduction en version anglaise devrait voir le jour dans les semaines à venir. L'effort a été mis à la fois sur la forme (lecture possible sur mobiles et

tablettes) et sur le contenu (flux rss, intégration des réseaux sociaux...) de ce nouveau site web. Notre onglet "offre pédagogique" explique d'ores et déjà les contenus scolaires et le "savoir être" dispensés dans notre établissement de la maternelle au secondaire. D'autre-part, un onglet spécial explicite notre offre en matière de langues. Enfin, notre plan de communication prévoit la réalisation au cours de l'année 2013 - 2014, d'une brochure d'information trilingue téléchargeable où pourra éventuellement figurer une explication plus conséquente du système d'éducation "à la française" ainsi que les différentes possibilités de poursuite d'études supérieures en France et à l'étranger.

5/ Le LFIT ne pourrait-il pas organiser des rencontres sportives interclasses ?

Les rencontres sportives sont nombreuses avec les écoles japonaises et allemandes notamment. Des rencontres interclasses doivent respecter les différents niveaux afin d'éviter les blessures. De plus, en dehors des cours, les élèves sont très pris et il est parfois difficile d'organiser ce genre d'activité hors temps scolaire. Le temps du repas est plus limité aussi, alors que nous l'organisons sur ce créneau à Asakusabashi. Notons cependant que les élèves prennent l'initiative d'organiser des rencontres sportives de façon informelle lorsque cela est possible.

6/ Le LFIT réfléchit-il à des campagnes caritatives qui prennent tout leur sens aux yeux des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire ?

Depuis quelques années, un certain nombre de participations à des campagnes caritatives sont déjà organisées dans le lycée (Mikambodge, courses de l'espoir (2007), projet "Hana ga saku", lutte contre le SIDA, Haïti, réalisation d'une fresque ; Tohoku : don de vêtements Rossignol, collecte de vêtement, dons "Nike". Toutes ces activités sont encadrées par nos équipes ce qui garantit toujours leur aspect éducatif. La course contre la faim peut être envisagée.

7/ La carte de cantine du secondaire se détériore très vite, ne pourrait-on pas envisager un support plus pérenne ?

Le dispositif mis en place depuis Février est encore expérimental. Un bilan sera dressé à la fin de l'année scolaire et cette remarque sera prise en considération.

Monsieur le proviseur conclut en signalant que – conformément à la dernière circulaire AEFÉ de juillet 2012, le compte rendu du conseil pédagogique était porté à la connaissance du CE. Celui-ci se trouve dans la chemise remise en début de conseil d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

